



Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse

Guide de demande 2025-26

À propos du Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse	3
Être membre du conseil	3
Admissibilité des membres du conseil	4
Processus de demande	5
Délai de présentation des demandes	6
Questions de candidature	6
Autres options d'application	8
Critères de sélection	8
Communiquez avec nous	9

À propos du Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse

Le [Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse](#) a été créé en 2023 et regroupe des jeunes Néo-Écossais âgés de 14 à 24 ans. Le Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse est un comité consultatif du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Il conseille le ministre sur les politiques climatiques prioritaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil mobilise également des jeunes de partout en Nouvelle-Écosse autour d'initiatives climatiques, par l'entremise de programmes, d'événements et d'activités variées.

Le Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse est financé par la province de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Le Conseil et ses initiatives sont administrés par Clean Foundation, un organisme sans but lucratif qui œuvre à relever les défis liés aux changements climatiques en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans l'ensemble de la région de l'Atlantique.

Être membre du conseil

Chaque année, jusqu'à 15 jeunes Néo-Écossais sont sélectionnés pour se joindre au Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse. Les membres ordinaires du Conseil exercent un mandat de 10 mois, de septembre à juin, tandis que la présidence et la vice-présidence exercent un mandat de septembre à août.

Les membres doivent prévoir consacrer environ trois à cinq heures par mois à leur travail avec le Conseil, ce qui comprend une réunion mensuelle de deux heures et la participation à au moins un comité. Les comités se penchent plus étroitement sur certaines initiatives du Conseil, comme le soutien aux programmes de bourses et de microsubventions, ainsi qu'à l'organisation du Sommet annuel des jeunes sur le climat.

Siéger au Conseil est un rôle bénévole. Les membres reçoivent des honoraires de 50 \$ par mois (**500 \$ pour un mandat de 10 mois**), en reconnaissance de leur temps et de leur engagement envers le Conseil. Les dépenses engagées dans le cadre des activités du Conseil (comme les frais de déplacement, les repas et l'hébergement pour les événements en personne) sont couvertes.

Responsabilités des membres du conseil

Les membres du conseil doivent :

- Assister aux réunions mensuelles du conseil et participer activement aux discussions et aux processus décisionnels liés au conseil.
- Assister à des séances d'information avec le personnel du gouvernement pour en apprendre davantage sur les politiques et les initiatives en matière de changements climatiques en Nouvelle-Écosse.

- Siéger à au moins un comité pour travailler plus étroitement sur des projets précis du Conseil.
- Formuler des commentaires sur la Bourse sur le climat pour les jeunes de la Nouvelle-Écosse, les possibilités de microsubventions et le Sommet annuel des jeunes sur le climat afin d'assurer que ces programmes soient attrayants et pertinents pour les jeunes Néo-Écossais.
- Animer une séance de mobilisation sur les priorités annuelles en matière de politiques climatiques afin de recueillir les points de vue d'autres jeunes Néo-Écossais.
- Rencontrer le ministre pour lui formuler des recommandations sur des politiques et initiatives liées au climat en cours d'élaboration, et lui transmettre les commentaires recueillis auprès des jeunes Néo-Écossais.
- Accepter le mandat du Conseil.

Admissibilité des membres du conseil

Pour devenir membre du Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse, vous devez répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Vous avez **entre 14 et 24 ans** pendant toute la durée du mandat du Conseil.
 - Votre date de naissance se situe entre le 30 juin 2001 et le 1er septembre 2011.
- Vous **habitez actuellement en Nouvelle-Écosse** et vous y résiderez pendant toute la durée du mandat.
 - Le mandat s'étend de septembre 2025 à juin 2026 pour les membres réguliers, et de septembre 2025 à août 2026 pour la présidence et la vice-présidence.
- Vous êtes citoyen canadien, résident permanent, réfugié ou étudiant international titulaire d'un permis d'études canadien valide.
- Vous pouvez consacrer au moins trois heures par mois aux activités du Conseil, y compris de 17 h à 19 h le dernier mardi de chaque mois pour les réunions mensuelles.
- Vous êtes passionné par la lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Écosse!

Processus de demande

La demande pour devenir membre du Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse comprend deux volets :

1. Formulaire de demande en ligne — La première étape consiste à remplir un formulaire de demande en ligne. Le formulaire comprend des réponses sélectionnées, des questions à réponse courte et des questions à réponse longue portant sur :

- vos renseignements et vos coordonnées de base;
- votre intérêt et votre connaissance des initiatives climatiques et de la politique climatique;
- vos expériences antérieures de travail, de bénévolat et de leadership;
- auto-identification pour les catégories de capitaux propres.

Pour les questions à réponse longue, vous pouvez répondre soit par écrit, soit par vidéo.

Les réponses écrites doivent être saisies [directement dans le formulaire](#).

Les réponses vidéo doivent être préenregistrées, téléversées sur Google Drive (ou sur un site Web similaire) et un lien vers la vidéo doit être soumis dans le formulaire.

2. Entrevue — Les candidats présélectionnés seront invités à participer à une entrevue en ligne de 30 minutes. Au cours de l'entrevue, on vous posera d'autres questions sur :

- votre intérêt à vous joindre au Conseil;
- votre connaissance des initiatives climatiques et de la politique climatique en Nouvelle-Écosse;
- vos expériences passées qui vous ont préparé à vous joindre au Conseil;
- votre capacité de respecter l'engagement de temps requis par le Conseil.

L'entrevue vous permettra également d'évaluer vos compétences en communication verbale.

Délai de présentation des demandes

Les demandes d'adhésion au Conseil 2025–2026 seront acceptées à partir du **21 mai 2025** et se termineront à 23 h 59 le **1er juillet 2025**.

Les candidats présélectionnés seront invités à participer à une entrevue en ligne en juillet ou août 2025. Les membres retenus du conseil seront avisés avant la fin du mois d'août.

Questions de candidature

Cette section donne un aperçu des questions à réponses longues posées dans le formulaire de demande en ligne.

Dans le formulaire en ligne, vos réponses ne peuvent pas être sauvegardées pour y revenir plus tard, et votre demande ne peut pas être modifiée après la soumission. C'est donc une bonne idée de préparer vos réponses écrites ou vidéo avant de commencer le formulaire de demande en ligne.

Lorsque vous êtes prêt, votre demande officielle doit être soumise au moyen du formulaire de demande en ligne.

Questions à réponse longue

1. Pourquoi aimeriez-vous devenir membre du Conseil jeunesse sur le climat de la Nouvelle-Écosse?

(Choix du format de réponse écrite ou vidéo)

- a. Réponse écrite : Maximum de 200 mots
- b. Réponse vidéo : Durée maximale de la vidéo d'une minute et demie (90 secondes)

2. Choisissez une question à laquelle répondre

Option 1 – En 2022, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a publié Notre climat, notre avenir : [Plan de lutte contre les changements climatiques pour une croissance propre](#), avec l'engagement de renouveler ce plan dans un délai de cinq ans. Quels engagements souhaiteriez-vous voir figurer dans un Plan climat renouvelé, et pourquoi?

Option 2 – Veuillez nous parler de toute recherche, expérience professionnelle ou activité bénévole que vous avez réalisée en lien avec les priorités du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de lutte contre les changements climatiques, telles qu'elles sont présentées dans le Plan climatique. Selon vous, comment l'action climatique contribue-t-elle à faire progresser d'autres priorités en Nouvelle-Écosse, comme l'abordabilité, le logement, les soins de santé, etc.?

(Choix du format de réponse écrite ou vidéo)

- a. Réponse écrite : Maximum de 300 mots
 - b. Réponse vidéo : Durée maximale de deux minutes de vidéo
3. Parlez-nous de vous en expliquant comment votre groupe d'amis vous décrirait et pourquoi.

Êtes-vous le communicateur ou l'artisan de paix? Peut-être êtes-vous celui qui donne des conseils ou celui qui rassemble l'équipe. Ou encore, peut-être jouez-vous le rôle du décideur, ou un tout autre rôle!

Nous jouons tous des rôles multiples dans nos relations, mais veuillez choisir celui qui vous intéresse le plus et expliquer pourquoi il vous convient.

(Choix du format de réponse écrite ou vidéo)

- a. Réponse écrite : Maximum de 200 mots
- b. Réponse vidéo : Durée maximale de la vidéo d'une minute et demie (90'secondes)

Profil d'activité

Décrivez au moins deux (et jusqu'à cinq) expériences ou activités auxquelles vous avez pris part et qui démontrent que vous seriez un bon candidat pour le Conseil jeunesse sur le climat de la Nouvelle-Écosse. Ceux-ci peuvent inclure :

- expérience professionnelle (y compris, mais sans s'y limiter, le travail dans les secteurs du climat et de l'environnement ou le travail lié aux priorités climatiques du gouvernement);
- bénévolat;
- leadership communautaire;
- projets personnels ou loisirs (notamment l'art, le sport, la musique, les activités de plein air, etc.).

Pour chaque activité répertoriée, il vous sera demandé de :

- fournir une description de l'activité (maximum **50 mots**);
- choisir la catégorie qui décrit le mieux l'activité (expérience de travail, bénévolat, leadership ou projet personnel ou passe-temps).

Partager tout conflit d'intérêt connu

En tant que membre du NSYCC, votre rôle sera de fournir des conseils et des recommandations au ministre qui bénéficient à tous les jeunes de la Nouvelle-Écosse. Pour aider à garder les choses justes et transparentes, veuillez nous dire si vous—ou quelqu'un de proche—avez des liens avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cela pourrait inclure un parent/tuteur qui y travaille, une demande d'emploi que vous avez soumise, ou votre implication avec une organisation qui travaille avec le gouvernement. Partager cette information nous aidera à mieux comprendre s'il y a des conflits d'intérêts potentiels à prendre en compte.

Autres options d'application

L'accessibilité et l'inclusivité sont importantes pour nous. Si le processus de demande standard présente des obstacles pour vous, veuillez nous **envoyer un courriel** et nous serions heureux de vous offrir du soutien ou de travailler avec vous pour trouver un autre format de demande plus accessible : YCC@cleanfoundation.ca

Voici quelques exemples d'autres formats de demande possibles (sans s'y limiter) :

- Nous pouvons accepter les réponses verbales (par téléphone) aux questions du formulaire de demande en ligne.
- Vous pouvez terminer le processus de demande au cours d'un appel vidéo de 30 minutes avec l'un des membres de notre équipe. On vous demandera de fournir des réponses verbales aux questions relatives à la demande et l'appel sera enregistré.
- Nous pouvons vous remettre une copie imprimable du formulaire de demande à remplir à la main et à nous envoyer par la poste.

Critères de sélection

Pour être admissible, vous devez démontrer que vous répondez à l'ensemble des critères d'admissibilité pour devenir membre du Conseil des jeunes sur le climat de la Nouvelle-Écosse. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité composé de membres du personnel de Clean Foundation et du ministère de l'Environnement et du Changement climatique.

Les membres du Conseil seront sélectionnés selon les critères suivants. Les candidatures seront notées sur 100 points. Les différents critères sont pondérés comme indiqué ci-dessous.

- **Engagement personnel envers le climat et l'environnement (25 points)** — Le comité évaluera l'engagement d'un candidat ou son désir de contribuer à des initiatives environnementales et climatiques en Nouvelle-Écosse.

- **Compétences en communication (25 points)** — Le comité tiendra compte de la capacité d'un candidat à communiquer de manière claire et professionnelle, comme le démontrent son formulaire de demande et son entrevue. Les compétences en communication écrite et verbale seront prises en compte.
- **Études et expérience (20 points)** — Le comité examinera les connaissances et l'expérience pertinentes d'un candidat qui l'ont préparé à siéger au Conseil. Toute formation, expérience de travail ou de bénévolat liée aux changements climatiques, aux relations gouvernementales ou au leadership communautaire sera considérée.
- **Équité des chances (20 points)** — Le comité cherchera à sélectionner une diversité de candidats afin que le Conseil reflète les différentes identités, tranches d'âge, régions géographiques et expériences vécues des jeunes de la Nouvelle-Écosse. Les candidatures provenant de groupes en quête d'équité et de collectivités rurales seront priorisées.
- **Profil personnel (10 points)** — Le comité prendra en compte d'autres éléments uniques du profil personnel d'un candidat — comme ses compétences, ses talents et sa personnalité — qui pourraient représenter un atout pour le Conseil.

Communiquez avec nous

Si vous avez encore des questions ou avez besoin d'aide pour votre demande, veuillez nous **envoyer un courriel** et nous ferons de notre mieux pour vous aider : YCC@cleanfoundation.ca